FMD-Fb
62-D-62F
DOMINION BUREAU OF STATISTICS
LIBRARY

Publié par ordre de l'Honorable James A. MacKinnon, M.P., Ministre du Commerce

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE COÛT DE LA VIE

Le Bureau Fédéral de la Statistique répond à certaines questions qui se posent couramment au sujet de l'indice du coût de la vie

Q. Comment pouvez-vous affirmer que le coût de la vie n'a augmenté que de 18.3 pour cent depuis le commencement de la guerre? Voyez seulement dans quelle proportion le prix des aliments suivants a augmenté:

	P.C. d'augmentation
Bifteck, ronde	58
Rôti, paleron	71
Bœuf à ragoût	79
Saindoux	72
Sirop de maïs	51
Oranges	45
Fromage	70
Beurre	42

R. Ces chiffres sont très exacts, mais rappelez-vous que les aliments que vous mentionnez ne représentent qu'une partie du coût de la vie. Tous les aliments réunis représentent moins de 35 pour cent de l'indice du coût de la vie et tandis que certains d'entre eux ont haussé sensiblement, d'autres sont restés assez stationnaires ou ont même baissé.

Q. Par exemple?

R. Le pain et le lait. Et ce sont des aliments plutôt importants. Prenons un cas concret. Du mois d'août 1939 au mois d'août 1943, une moyenne nationale du prix de détail du bacon a augmenté de 46.8 pour cent. Le saindoux, durant la même période, a augmenté de 72.2 pour cent; le pain, de 10.3 pour cent et le lait a diminué de 5.5 pour cent. Si vous établissez la moyenne de ces changements de prix vous obtenez une augmentation de 30.9 pour cent. Cela, cependant, ne vous donne pas encore une idée exacte de la situation, parce que la famille ordinaire dépense hebdomadairement beaucoup plus d'argent pour le lait et pour le pain que pour le bacon et le saindoux.

Le tableau suivant fait voir comment ces changements de prix influent sur le budget familial.

Item	Quantité dans le budget familial	Prix moyen août 1939	Prix moyen août 1943	Coût budgétaire août 1939	Coût budgétaire août 1943	Pourcentage de changement
		c.	c.	c.	c.	
Bacon	.7 livres	31.4	46.1	22.0	32.3	+46.8
Saindoux ...	.2 "	10.8	18.6	2.2	3.7	+72.2
Pain	12.1 "	5.8	6.4	70.2	77.4	+10.3
Lait	10.5 pintes	10.9	10.3	114.5	108.1	— 5.5
Total ...				208.9	221.5	+ 6.0

L'augmentation du coût hebdomadaire de ces quatre articles est de 6.0 pour cent, ce qui est bien différent de la moyenne franche des quatre changements de pourcentage—30.9 pour cent.

Q. Dans quelle proportion, d'après l'indice du coût de la vie, la nourriture a-t-elle augmenté depuis le commencement de la guerre?

R. 34.1 pour cent au 2 août 1943.

Q. Et vous persistez à maintenir que le coût de la vie total n'a augmenté que de 18.3 pour cent?

R. Oui. Après tout, certains groupes d'articles n'ont augmenté que très peu. Voici un autre tableau qui donne les six groupes principaux dont se compose l'indice, la proportion que chacun représente dans l'indice total du coût de la vie et la proportion d'augmentation de chacun depuis le commencement de la guerre.

Groupe budgétaire	Pourcentage de l'indice total	Pourcentage d'augmentation des prix en temps de guerre, août, 1943
Nourriture	34.6	34.1
Chauffage et éclairage	5.7	14.5
Loyer	17.8	7.4
Habillement	12.1	20.5
Garnitures de maison et services....	8.9	16.8
Divers	20.9	6.8
	100	

Vous voyez que le loyer et les divers, y compris les soins de la santé, la recréation, les déplacements et voyages et l'assurance-vie, n'ont que très peu augmenté; ils représentent cependant une proportion élevée du budget familial.

Q. Voulez-vous dire que les loyers n'ont augmenté que de 7.4 pour cent? Plusieurs de mes amis, qui sont allés occuper des emplois de guerre, ont dû payer des loyers de temps de boom.

R. Ici, la difficulté provient de ce que l'indice se compose de tous les loyers, tandis que les chercheurs de logements ne tiennent compte que des loyers exigés pour les logis vacants. Vos amis seront les premiers à reconnaître que la proportion de loge-

ments inoccupés est petite. Ils reconnaîtront sûrement aussi qu'un calcul des loyers aux fins de l'indice du coût de la vie, doit embrasser tous les loyers. En raison du contrôle des loyers, la grande majorité des baux de locataire sont restés stationnaires depuis 1941.

Q. Le Bureau Fédéral de la Statistique accorde-t-il suffisamment d'importance à la nourriture? Comment décide-t-il du pondérage à donner à la nourriture, au loyer, et ainsi de suite?

R. Le Bureau décide du pondérage à donner à chaque groupe de l'indice—et aux mêmes fins, à chaque item particulier de l'indice—d'après l'expérience. En 1937 et en 1938, le Bureau a fait une étude des frais de subsistance de près de 1,500 familles canadiennes. Ces familles ont été choisies spécialement comme représentant les familles de salariés; chacune se composait du mari et de la femme et d'un enfant ou plus. Le nombre moyen de membres de la famille était de 4.6 et le revenu moyen, de $1,453 par année. Les représentants du Bureau ont obtenu de ces familles un relevé soigneusement préparé de leurs dépenses au cours des douze mois écoulés entre octobre 1937 et septembre 1938. C'est d'après ces relevés que le Bureau a pu fixer l'importance à donner aux divers aliments, à l'habillement, à la récréation et à toutes les autres choses qui figurent au budget familial.

Q. Mais ce budget a été calculé en 1937 et en 1938. Il a coulé, depuis lors, beaucoup d'eau sous le pont. Il y a maintenant plusieurs variétés de marchandises qu'on ne peut plus acheter tandis que dans d'autres cas, l'achat est limité par le rationnement. Qu'avez-vous fait à ce sujet?

R. Le Bureau Fédéral de la Statistique a tenu compte de ces changements. Par exemple, lorsque les bas de soie ont disparu du marché ils ont été remplacés dans l'indice par les bas de rayonne. Les bandages et les chambres à air d'automobile, les poêles à frire en acier et les bananes ont aussi disparu depuis qu'il n'est plus possible de les obtenir en quantité. Le pondérage donné au thé, au sucre et aux frais de conduite d'un automobile ont été réduits par le rationnement. Certains changements dans le mode d'achat sont si petits qu'ils n'ont qu'une influence négligeable sur l'indice. Il n'y a pas lieu de faire des ajustements dans pareils cas.

Q. Lorsque vous retirez certains articles du budget-indice, cela abaisse-t-il les frais budgétaires totaux?

R. Non. Le montant d'argent qui était dépensé autrefois pour ces articles est réparti entre les autres item de l'indice. Rappelez-vous ceci: L'indice vise à établir un degré d'aisance fixe. Depuis le début de la guerre, plusieurs familles ont augmenté leurs revenus. Elles ont acheté en conséquence des vêtements

de meilleure qualité, des aliments plus dispendieux, etc. qu'auparavant. L'indice n'enregistre pas l'augmentation des frais de subsistance plus considérables découlant d'un degré d'aisance plus élevé.

Q. Très bien. Cela décrit la façon de calculer l'indice; mais à quels moyens recourt-on pour maintenir ces calculs à jour? Comment procédez-vous au relevé des prix chaque mois?

R. Le Bureau obtient d'une grande variété de villes et cités du Canada des rapports réguliers sur le prix de toutes les denrées et de tous les services figurant à l'indice.

Q. Mais pouvez-vous compter qu'un propriétaire de magasin déclare ses prix véritables au Gouvernement, s'il arrive que ces prix soient quelque peu élevés?

R. Oui, nous croyons que les propriétaires de magasins nous donnent les prix véritables. Après tout, pourquoi pas? Si les rapports étaient faits à la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, dont c'est la fonction d'appliquer le plafonnement des prix, la chose serait peut-être différente. Mais ces rapports sont faits au Bureau Fédéral de la Statistique, organisme tout à fait distinct. De plus, la loi fédérale de la statistique qui régit le Bureau exige que les rapports particuliers soient tenus pour confidentiels. Le Bureau est tout au plus un organisme d'Etat chargé de relever les faits et de les consigner tels qu'il les constate.

De temps à autre des marchands, dans la préparation de leurs rapports mensuels, sollicitent les conseils du Bureau au sujet des problèmes suscités par les prix. Ils ne le feraient sûrement pas s'ils donnaient de faux renseignements. Il y a un cas où le prix des pommes de terre de semence, qui est beaucoup plus élevé que le prix maximum autorisé pour les pommes de terre de table, fut donné par des marchands d'une région de l'Ouest du Canada dans leurs rapports sur les prix des comestibles. Ces prix servirent au calcul du prix des pommes de terre pour l'indice du coût de la vie, parce que les pommes de terre étaient vendues au consommateur aux prix déclarés, bien qu'illégaux.

Q. Cela peut être vrai, mais est-il toujours sage de se fier entièrement aux rapports des propriétaires de magasins?

R. Nous ne nous y fions pas. Le Bureau a ses propres représentants dans la plupart des principaux centres. Ces représentants obtiennent les prix requis chaque mois en visitant personnellement les magasins. De plus, ils visitent d'autres villes afin de pouvoir vérifier les prix de toute la région.

Q. Le Bureau tient-il compte un tant soit peu de la détérioration de la qualité? Dans toutes les marchandises, nous obtenons de nos jours beaucoup moins pour notre argent.

R. Depuis plusieurs années, le Bureau demande aux maisons faisant rapport des prix des vêtements et des garnitures de maison de donner en même temps une appréciation de tout changement dans la qualité des marchandises. Lorsque le Bureau reçoit un rapport indiquant un fléchissement de la qualité, ce fléchissement est traité tout comme si le prix de la marchandise était augmenté d'autant. En outre, le Bureau avertit ses représentants de veiller à la qualité des marchandises lorsqu'ils font leurs relevés des prix.

Il faut se rappeler que la qualité peut se détériorer de deux façons: celle qui raccourcit la durée d'un article et celle qui en modifie l'apparence sans en raccourcir la durée ou sans le rendre moins serviable. Si un homme constate qu'un complet n'a plus que les trois quarts de la durée qu'il avait, le coût de ses vêtements, depuis un certain nombre d'années, a augmenté bien que les prix soient restés les mêmes. Il est de toute évidence bien raisonnable d'inclure la détérioration de ce genre dans l'indice du coût de la vie. Supposons, d'autre part, que ce même homme constate que le complet qu'il achète aujourd'hui est moins attrayant que d'habitude, que le tissu en est plus grossier et qu'il se fripe plus facilement mais que par contre, il dure aussi longtemps qu'autrefois. Il ne peut prétendre que cette détérioration de la qualité ait modifié son budget.

Q. N'est-ce pas injuste? Maintes personnes—les femmes particulièment—paieraient volontiers plus cher pour un article de meilleure apparence. Elles ont l'impression que cette modification dans l'apparence influe nettement sur leur budget.

R. Voyons ce que vaut cet argument. L'indice du coût de la vie détermine l'indemnité de vie chère. Par conséquent, si vous voulez que l'apparence d'un article se reflète dans l'indice du coût de la vie, vous demandez que nos femmes—et aussi nos hommes, ce qui concerne cette question—reçoivent une indemnité pour mieux paraître.

Q. Je crois que tous les Canadiens consentiront joyeusement à faire tous les sacrifices aussi longtemps qu'ils les sauront nécessaires. Cette apparence moindre dans la qualité ou cette limitation dans le choix sont-elles si nécessaires?

R. Oui. Dans plusieurs cas, elles peuvent résulter d'ordonnances de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre et dans d'autres, de la fabrication elle-même lorsque le manufacturier est forcé de substituer d'autres matières premières à celles qu'il employait auparavant. Il s'agit d'avoir moins que suffisamment d'une qualité ou d'un choix auxquels nous étions habitués ou d'avoir suffisamment d'une qualité un peu moins attrayante ou d'un choix un peu plus limité.

Q. Autre question. Plusieurs variétés de marchandises à bon marché sont maintenant disparues du marché et il nous faut, bon gré, mal gré, recourir à des variétés plus dispendieuses. Cela se produit souvent dans le cas des conserves et autres comestibles et grève davantage notre budget.

R. Dans pareils cas, le Bureau se sert, dans son indice, du prix de la variété la plus dispendieuse. Les magasins sont avertis de ne déclarer le prix d'aucun article qu'ils n'ont pas en stock mais plutôt celui de l'article suivant le plus dispendieux qu'ils ont en stock.

Q. J'ai lu une liste d'articles qui figurent à votre indice, et je constate qu'il y manque plusieurs choses. Ne nous aviez-vous pas dit que l'indice reposait sur l'expérience?

R. Oui, l'indice repose sur l'expérience, mais il n'est pas utile d'obtenir les prix effectifs de chacun des item qui composent le budget familial. Dans ce cas, nous obtenons les prix de ce que nous considérons les item type, mais nous "pondérons" ces prix à un niveau suffisamment élevé pour couvrir tous les item qui devraient figurer dans le groupe.

Q. Voilà qui sonne un peu drôle. Pourriez-vous nous expliquer davantage la chose?

R. Volontiers. Prenons le cas des comestibles. Le prix de plusieurs denrées alimentaires est sujet à de vastes fluctuations saisonnières et il en résulte que la consommation de ces denrées varie aussi. Les gens en consomment de grandes quantités lorsque le prix en est peu élevé et en consomment moins lorsqu'il est élevé. Les variations dans la consommation d'une saison et d'une année à l'autre, selon les fluctuations de la production, sont si grandes qu'il est extrêmement difficile d'attribuer à ces comestibles leur degré exact d'importance dans le budget. Plusieurs variétés de légumes frais en particulier ne sont pas toujours vendus au poids, de sorte que les changements de prix peuvent en réalité indiquer aussi des quantités différentes. S'il fallait les inclure, l'indice en deviendrait peut-être moins exact. De sorte que le Bureau de la Statistique choisit les comestibles dont il peut obtenir le prix de son représentant d'un mois à l'autre. L'indice comprend présentement 47 articles comestibles qui représentent environ 75 pour cent du coût total de la nourriture dans le budget sur lequel repose l'indice. Les aliments dont le prix n'est pas relevé sont considérés comme ayant augmenté dans les mêmes proportions que tous les comestibles.

Q. Ne croyez-vous pas que le nombre limité de comestibles dans l'indice rende celui-ci moins digne de foi?

R. Non. Le Bureau a fait récemment une expérience à ce sujet. Un indice alimentaire expérimental a été calculé d'après 15 item seulement: bifteck (ronde), rôti dans le paleron, rôti roulé, côte, longe de porc, bacon, lait, beurre, œufs, farine, sucre, pommes de terre, sirop de maïs, marmelade, oranges et saindoux. Cet indice représentait un tiers des articles compris dans l'indice officiel et donnait, au mois d'août 1943, une augmentation de temps de guerre de 33.9 pour cent, ce qui n'est que de 0.2 pour cent de moins que l'augmentation de l'indice alimentaire dans l'indice officiel.

Q. Les comestibles sont-ils le seul groupe dont il vous soit difficile d'obtenir des prix représentatifs?

R. Non. Le problème se présente à un degré plus ou moins prononcé dans presque tous les groupes. Un autre groupe qui offre des difficultés est celui de l'habillement qui comprend plusieurs articles d'un caractère saisonnier. Un chapeau de femme peut être vendu dans une certaine saison à $4.95 et écoulé plus tard à $2.98 ou moins. Il en est de même des robes, des manteaux et de plusieurs autres articles. Ces prix imprimeraient à l'indice des mouvements erratiques qui ne suivraient pas les fluctuations fondamentales du prix des vêtements. En conséquence, le Bureau a choisi une liste relativement peu étendue de 31 articles de vêtement et lingerie d'une fabrication passablement uniforme et ne fluctuant pas de façon marquée avec les saisons. Ces articles représentent en proportion juste toutes les matières importantes qui entrent dans la confection des vêtements, i.e. le coton, la laine, la rayonne, le caoutchouc et le cuir. Le Bureau suppose que les fluctuations du coût de ces item donnent une mesure exacte de la hausse ou de la baisse du prix de tous les vêtements.

Q. L'indice du coût de la vie tient-il compte de l'impôt sur le revenu? Vous ne pourrez nier que, présentement, cet impôt représente pour la plupart d'entre nous une partie considérable de nos frais de subsistance.

R. Non. L'indice ne comprend pas l'impôt sur le revenu. Si vous étudiez la chose attentivement, vous voyez qu'il ne serait pas raisonnable qu'il le comprît. L'Hon. J. L. Ilsley (alors Ministre des Finances suppléant) a déclaré ce qui suit lors de la présentation du premier budget de guerre canadien (12 septembre, 1939): "Nous nous guiderons d'après l'idée que tous les citoyens seront disposés à payer une part des frais de la guerre, mais nous chercherons à faire observer le principe suivant: égalité de sacrifices selon la capacité de payer."

Si l'impôt sur le revenu figurait dans l'indice, le principe énoncé par le Ministre serait écarté parce que l'indemnité de vie chère étant déterminée par l'indice du coût de la vie, cette indemnité s'augmenterait approximativement du montant d'augmentation de la taxe sur le revenu. Ainsi, les personnes bénéficiant de cette indemnité ne paieraient que très peu ou pas du tout d'impôt. Pour la même raison générale, l'augmentation des taxes sur les cigarettes et sur le tabac depuis le mois de juin 1942 a été exclue de l'indice par Ordre en Conseil.

Q. Cependant, vous conviendrez que les taxes sur le revenu augmentent les frais de subsistance?

R. Si vous prétendez que les taxes sur le revenu influent sur le coût de la vie vous devez convenir que le coût de la vie des familles touchant de gros revenus a augmenté beaucoup plus que pour les familles n'en touchant que de petits. Cela voudrait dire aussi que le coût de la vie du célibataire a augmenté beaucoup plus que celui d'une famille à revenu égal. C'est un non sens qui crève les yeux et la chose serait très injuste pour les grosses familles à petits revenus.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010366289

c. 1

Q. Rappelez-vous que l'indice du coût de la vie a baissé de 117.9 le 1er décembre 1942 à 116.2 le 1er janvier 1943 et que ce déclin est attribuable en majeure partie aux primes payées sur le thé, le café, le beurre, le lait et les oranges. Plusieurs sont sous l'impression que cela est injuste.

R. Non, cela est parfaitement juste. L'indice du coût de la vie a fléchi parce que, en réalité, le coût de la vie a fléchi, et celui-ci a fléchi parce que les prix de ces comestibles importants ont fléchi.

Q. Cela est très vrai, mais plusieurs personnes ont l'impression d'avoir été trichées. Les primes destinées à faire baisser le prix des comestibles doivent être payées à même les taxes ou au moyen d'emprunts, et ces taxes et ces emprunts influent sur le revenu du consommateur aussi sûrement que les prix plus élevés. Toute cette transaction n'équivaut-elle pas tout au plus au passage de l'argent d'une poche à une autre?

R. Non, pour un grand nombre de personnes, l'augmentation de taxes qu'elles ont eu à verser ou les prêts qu'elles doivent consentir pour compenser les primes sont beaucoup moindres que les profits qu'elles retirent des primes. Pour encore citer M. Ilsley: "Quant au coût des primes, il n'est pas assumé en proportion des bénéfices retirés, mais comme toute autre dépense de guerre, selon la capacité de payer. Le père de famille qui bénéficie le plus de la stabilisation du coût de la vie paye sa part des primes non directement en proportion des bénéfices retirés, mais, au contraire, d'après ses taxes, lesquelles varient inversement en fonction du nombre de personnes à sa charge. Riches et pauvres bénéficient en proportion de leur consommation; ils payent d'après leurs revenus. En d'autres termes, le payement des primes répartit le fardeau des dépenses croissantes d'après la capacité de payer."

Q. Une dernière question. Croyez-vous qu'un indice national soit le meilleur pour déterminer l'indemnité de vie chère? Un indice régional ne serait-il pas préférable?

R. L'indice régional prêterait aux mêmes critiques que l'indice national. Il y aurait probablement d'aussi nombreuses et d'aussi grandes variations dans le coût de la vie au sein même d'une région que d'une région à l'autre. Si vous adoptez la méthode de l'indice régional, l'opinion vous forcera à adopter un grand nombre de ces indices parce que chaque petit groupe croira que le coût de la vie dans son entourage est anormalement élevé. Toute la sagesse de Salomon ne réussirait pas à délimiter ces régions de façon à contenter tout le monde.

Ottawa: Edmond Cloutier, Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1943.